

2021 DAC 202 Subventions exceptionnelles sur projet (9.000 euros) aux associations Parcours Saint-Germain (6e) et Médiations culturelles & Expérimentations sociales (19e).

Le Conseil de
Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 1, 2, 3 et 4 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Médiations Culturelles & Expérimentations sociales et Parcours Saint-Germain ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Médiations Culturelles & Expérimentations Sociales, 12 rue Poirier de Narçay 75014 Paris, pour l'actualisation de la sculpture « L'Artère-Le Jardin des dessins » de l'artiste Fabrice Hyber via des ateliers contributifs. 197704 ; 2021_07571.

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Parcours Saint-Germain, 18 rue Visconti 75006 Paris, 183781 ; 2021_09034

Article 3 : La dépense correspondante, soit 9.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.